RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE OC

1. Références : I) HQD-1, DOC. 1, P. 24-25

Préambule :

En référence i), le Distributeur présente les résultats préliminaires des trois projets pilotes. Comme le mentionne HQD, le troisième projet pilote « s'échelonnera d'août 2011 à mai 2012 » et n'avait donc pas débuté au moment du dépôt du document *HQD-1 document 1*.

Demande :

1.1 Pourriez-vous présenter les résultats disponibles à ce jour du troisième projet pilote, incluant toutes les difficultés rencontrées par le Distributeur durant l'installation des compteurs en zone urbaine. Pourriez-vous aussi inclure l'évaluation de la performance de l'installateur externe jusqu'à maintenant.

Réponse :

En date du 2 octobre 2011, dans le quartier Villeray à Montréal, près de 400 remplacements de compteurs ont été réalisés par les installateurs du Distributeur et près de 1 600 installations ont été réalisées par le prestataire de services d'installation externe.

Voir également la réponse à la question 5.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce B-016 HQD-2, document 1.

1.2 Le deuxième projet pilote se terminant en septembre 2011, pourriez-vous nous fournir les conclusions sommaires.

Réponse :

Voir la réponse à la question 5.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce B-016-HQD-2, document 1.

1.3 Pour l'ensemble des projets pilotes, pourriez-vous préciser le nombre de compteurs défectueux ayant été retournés par le Distributeur au(x)

fabricant(s). Veuillez nommer et expliquer la nature des défectuosités rencontrées.

Réponse :

Le Distributeur a procédé au contrôle de chacun des lots de compteurs reçus dans le cadre des projets pilotes. Parmi ceux-ci, en date du 28 septembre dernier, le Distributeur a découvert que 2 compteurs parmi l'échantillon sélectionné présentaient des problèmes liés à la mesure de la consommation. Le lot complet, composé de 4 267 compteurs, a été retourné au fabricant à ses frais. Celui-ci a procédé à la vérification de tous les compteurs et a remplacé les compteurs défectueux. Les activités de contrôle de la qualité sont réalisées avec toute la rigueur requise.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

2. Références :

i) HQD-3, doc. 2, annexe A, p. 1, tableau de l'analyse du scénario IMA
ii) HQD-1, doc. 1, annexe B, p. 58, tableau B-4
iii) HQD-1, doc. 1, annexe B, p. 57, tableau B-2

Demande :

2.1 Pourriez-vous confirmer que la durée de vie des infrastructures TI est de 5 ans, soit la durée d'amortissement des actifs « MDMS » et « Frontal d'acquisition » présentée à la référence ii). Si tel est le cas, pourriez-vous expliquer pourquoi, dans le tableau de la référence i) à la ligne « Infrastructure technologies d'information (TI) », les investissements sont aux 7 ans plutôt qu'aux 5 ans.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.2 de la FCEI à la pièce HQD-4 document 4.

2.2 Pourriez-vous fournir les détails et la méthode de calcul permettant d'arriver aux données de la ligne « Télécommunications » du tableau de la référence i). Pourriez-vous expliquer pourquoi les taux de croissance

présentent une telle volatilité annuelle et pourquoi, entre 2017 et 2031, la moyenne des taux de croissance est de 1.25%, soit en-dessous du taux d'inflation de long terme cible présenté à la référence iii).

Réponse :

Les montants associés au service de télécommunication fourni par Rogers Communications Inc. sont inclus à la ligne « Télécommunications ». Cette information a été déposée sous pli confidentiel en réponse à la question 3.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce B-016-HQD-2, document 1. Le détail ligne « Télécommunications » ne peut donc être fourni.

La moyenne des taux de croissance, telle que calculée, n'est pas de 1,25 % mais plutôt de 3 %.

2.3 Dans le tableau de la référence i), pourriez-vous nommer et expliquer ce qu'inclut la variable « Réduction de coûts et revenus » et ce, pour chaque année.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.2 de la FCEI à la pièce HQD-4, document 4.

2.4 Pourriez-vous confirmer que pour le scénario IMA, le Distributeur ne prévoit installer aucun compteur entre 2018 et 2026. Veuillez fournir la contingence prévue par HQD advenant la défectuosité de ces compteurs durant cette période.

Réponse :

Non, le scénario IMA prévoit l'installation des compteurs de nouvelle génération et leur remplacement éventuel.

Aucune contingence n'est prévue dans le scénario IMA car les coûts des compteurs qui seront installés pour les nouveaux branchements et ceux des programmes annuels d'assurance qualité sont inclus dans les activités régulières de maintenance du Distributeur.

3. Références : **i) HQD-1, doc. 1, annexe B, p. 57, tableau B-1**
ii) HQD-3, doc. 2, p. 13, figure E-6
iii) HQD-3, doc. 2, annexe A, p. 1, tableau de l'analyse du scénario IMA

Préambule :

Selon la figure E-6 de la référence ii), le scénario IMA inclut le remplacement graduel des compteurs entre 2027 et 2031. Ce remplacement est également pris en compte dans l'analyse économique du scénario IMA comme le démontre la ligne « Compteurs achat et installation » aux années 2027 à 2031 du tableau de la référence iii). Or, le remplacement des compteurs entre 2027 et 2031 n'est pas présent dans le tableau de volumétrie des compteurs de la référence i).

Demande :

3.1 Considérant que le tableau B-1 de la référence i) indique la volumétrie du « scénario IMA », pourriez-vous justifier pourquoi aucun compteur n'est affecté aux années 2027 à 2031 du scénario IMA au tableau B-1 de la référence i). S'il y a effectivement eu omission, veuillez corriger le tableau B-1 de la référence i) en incluant le remplacement des compteurs du scénario IMA aux années 2027-2031.

Réponse :

Dans la réponse à l'engagement n° 6 de la pièce B-029-HQD-3, document 2, page 13, le Distributeur indique le nombre de compteurs remplacés dans le scénario IMA sur la période 2027 à 2031. Les réinvestissements pris en compte dans les analyses économique et financière du scénario IMA suivent le rythme de remplacement des compteurs sur cette période.

4. Références : **i) HQD-1, doc. 1, p. 57, tableau 7**
ii) HQD-2, doc. 1, p. 19

Préambule :

Au tableau de la référence i), le calcul du total de l'analyse économique exclut le montant pour l'infrastructure TI. Dans la référence ii), la Régie demandait à HQD de justifier cette exclusion. HQD répondait que

L'infrastructure TI constitue un préalable au déploiement et à l'installation des compteurs de nouvelle génération. Ces coûts de mise en place de l'IMA n'ont pas été exclus au sens où ils ne sont pas considérés ; ils ont plutôt été présentés de façon distincte car ils constituent des coûts inévitables dès lors où le Distributeur opte pour cette nouvelle technologie de compteurs. En outre, la présentation distincte de ces coûts permet de constater à quel moment ils sont récupérés par les gains unitaires du projet.

Demande :

4.1 OC est d'avis que l'analyse économique du présent dossier compare les coûts et bénéfices des deux scénarios jusqu'en 2031. Comme le scénario IMA engendre seul les coûts de construction d'une infrastructure TI, pourriez-vous modifier le tableau 7 en ajoutant une colonne présentant le scénario IMA incluant le coût de l'infrastructure TI, permettant de comparer les deux scénarios en incluant ces coûts.

Réponse :

Le Distributeur a présenté en annexe A de la pièce B-029-HQD-3, document 2 le coût global de la solution IMA excluant et incluant le coût de l'infrastructure TI.

5. Références :
- **i) HQD-3, doc. 2, annexe A, p. 1, tableau de l'analyse du scénario IMA**
- **ii) HQD-1, doc. 1, p. 36**
- **iii) HQD-1, doc. 1, p. 45**

Préambule :

À la référence ii), il est indiqué que

Le Distributeur a intégré une contingence sur les composantes de coûts du projet LAD susceptibles de varier. Ainsi, une contingence de 21 M$ a été prévue aux investissements sur la base d'un taux de 15 % appliqué aux investissements des TI et de télécommunication, et de 12 % sur le coût d'installation des compteurs réalisée à l'interne et sur les investissements autres. De même, une contingence de 8 M$ sur les charges d'exploitation, calculée sur la base d'un taux de 12 % appliqué sur les charges d'exploitation, est prévue.

À la référence iii), HQD mentionne également que pour la phase 1,

La part des investissements est de 396 M$ se décomposant en 82 M$ pour les travaux de mise en place des TI de l'IMA et de 314 M$ pour le remplacement des compteurs de la région 1. À cela s'ajoutent des charges d'exploitation en cours de projet de l'ordre de 44 M$. Pour cette phase, le Distributeur a prévu une contingence de 6,6 M$ aux investissements et de 0,6 M$ aux charges d'exploitation ».

Demandes :

5.1 Pourriez-vous confirmer que les contingences aux investissements, au coût d'installation des compteurs réalisée à l'interne, sur les investissements autres ainsi qu'aux charges d'exploitation mentionnées à la référence ii) et iii) sont inclues dans le tableau de l'analyse économique du scénario IMA de la référence i), en indiquant à quelle ligne du tableau de la référence i) elles se retrouvent.

Réponse :

Le Distributeur le confirme. Par ailleurs, pour la partie des coûts susceptibles de varier, les contingences aux investissements sont incluses dans les lignes « achats et installation de compteurs », « équipement de télécommunications » et « infrastructure technologie d'information ». Les contingences aux charges se retrouvent dans les lignes « relocalisation des ressources » et « charges diverses ».

5.2 Pourriez-vous présenter les contingences mentionnées aux références ii) et iii) sur une ligne distincte pour chaque année.

Réponse :

Voir la réponse à la question 9.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie, à la pièce B-016-HQD-2, document 1.

5.3 Selon la référence iii), les taux de contingences appliqués aux investissements et aux charges d'exploitation de la phase 1 sont respectivement de 1.66 % et de 1.36%. Ils semblent donc différer de ceux employés à la référence ii). Veuillez expliquer pourquoi.

Réponse :

Le Distributeur a intégré une contingence sur les seules composantes de coûts du projet LAD <u>susceptibles de varier</u> (voir la pièce B-006-HQD-1, document 1, page 36).

5.4 Pourriez-vous confirmer que le scénario IMA n'inclut aucune autre contingence. Plus particulièrement, veuillez confirmer qu'aucune contingence n'est attribuée au risque d'un scénario catastrophe, situation très peu probable mais où les coûts seraient importants, comme la situation où les compteurs feraient massivement défaut après un an de fonctionnement ou s'ils étaient massivement piratés.

Réponse :

Le Distributeur confirme ne pas avoir planifié une contingence en fonction d'un scénario catastrophe.

5.5 Pourriez-vous énumérer et détailler ce qu'incluent les garanties des contrats quant au remplacement des compteurs éventuellement défectueux ou piratés et du manque à gagner durant la période de bris.

Réponse :

La demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).

5.6 Pourriez-vous confirmer qu'aucune contingence couvrant les frais juridiques associés à un scénario catastrophe n'a été incluse dans le scénario IMA.

Réponse :

Voir la réponse à la question 5.4.

6. Références : i) HQD-3, doc. 2, annexe A, p. 2, tableau de l'analyse du scénario de référence

ii) HQD-1, doc. 1, p. 17

Demandes :

6.1 Pourriez-vous fournir les données et informations permettant de calculer la croissance des coûts pour « Masse Salariale Relève » du tableau de la référence i). De façon plus spécifique, pourriez-vous indiquer comment cette évolution prend en compte les départs importants à la retraite prévus, leur remplacement par une main-d'œuvre à coût moindre, ayant moins d'ancienneté. Veuillez fournir les paramètres permettant d'effectuer le calcul de cette évolution.

Réponse :

Les coûts pour « Masse Salariale Relève » croissent sur la période d'analyse à un rythme de 3 %, lequel est composé d'un taux d'inflation et de la progression salariale des employés. L'examen de l'âge moyen des employés temporaires qui occupent des postes en relève de compteurs est près du maximum de l'échelle salariale. Le remplacement de la main-d'œuvre n'aura donc pas d'impact significatif.

6.2 Pourriez-vous fournir les données permettant de calculer le « taux de roulement annuel historique dans ces activités » de 21% présenté à la référence ii). Afin d'être certain que le paramètre utilisé est représentatif, veuillez le recalculer à partir d'une période d'au moins 10 ans, et non 4 ans.

Réponse :

À partir des années témoins 2009 et 2010, le Distributeur a cumulé, pour chaque année distincte, tous les départs d'employés ayant le statut permanent et divisé le résultat par le nombre de postes au début de l'année, et ce, précisément pour les postes affectés par le projet LAD. La moyenne des deux années est de 21 %.

Quant au calcul du taux de roulement sur une période de 10 ans, la demande dépasse le cadre du présent dossier (voir la pièce B-035).

6.3 Dans le tableau de la référence i), pourriez-vous fournir les données et informations permettant de calculer la croissance des coûts pour « Compteurs achat et installation ».

Réponse :

La croissance des coûts pour « Compteurs achat et installation » repose sur le prix contractuel d'achat en 2009, les coûts estimés sur la base des propositions reçues pour l'installation par un prestataire de services d'installation et le coût standard d'installation en 2009 pour le Distributeur. Au coût standard d'installation, un taux d'inflation annuel de 2 % a été ajouté.

6.4 Dans le même tableau, pourriez-vous nommer ce qu'incluent les variables « Autres coûts Relève » et « Fonctionnel Relève ».

Réponse :

La rubrique « Autres coûts Relève » comprend les primes et revenus divers, la facturation interne, l'essence et l'immatriculation ainsi que la formation.

La rubrique « Fonctionnel Relève » comprend les coûts des employés responsables de la coordination et des encadrements du processus Relever.

6.5 Pourriez-vous justifier la hausse des coûts de la variable « Micro-ordinateur de main et Matériel » pour les années 2023 et 2028.

Réponse :

La hausse des coûts en 2023 et 2028 représente le renouvellement du parc des micro-ordinateurs de mains à tous les 5 ans.

7. Référence : i) HQD-3, doc. 2, annexe A

Préambule :

Le présent dossier porte sur l'autorisation de la phase I du projet et non sur son ensemble. Toutefois, la documentation et l'analyse économique du Distributeur porte sur l'ensemble du projet, ce qui ne permet pas d'évaluer la rentabilité de la phase I.

Demande :

7.1 Pourriez-vous fournir les tableaux permettant l'analyse de la rentabilité de la phase I du projet LAD. Plus précisément, veuillez fournir quatre tableaux comme ceux de la référence i) mais portant uniquement sur la phase I.

Réponse :

Voir les réponses aux questions 7.1 et 11.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce B-016-HQD-2, document 1. L'évaluation économique du projet LAD a été réalisée en considérant le remplacement du parc complet de 3,8 millions de compteurs. Le projet LAD comprend plusieurs phases qui sont uniquement des étapes de déploiement. Le projet LAD dans son ensemble s'avère économiquement rentable pour le Distributeur, les gains générés par le déploiement des compteurs de nouvelle génération étant nettement plus élevés que l'écart entre les coûts initiaux requis par la mise en place de l'IMA et le scénario de référence.

Toutefois, étant donné l'ampleur du projet LAD, et par souci de gérer le risque, le Distributeur propose un déploiement par phase.

8. Références :
i) HQD-1, doc. 1, p.7
ii) HQD-1, doc. 1, p. 18
iii) HQD-2, doc. 1, p. 9-10

Préambule :

Selon la référence i), « *les objectifs du projet LAD sont de trois ordres* ». Le troisième objectif évoque « *la possibilité d'évolution technologique permettant éventuellement d'offrir de nouveaux services aux clients et de mettre en place des mesures de gestion du réseau* ».

Selon la référence ii),

Chaque nouvelle fonctionnalité qui répond à un besoin réel du Distributeur ou ses clients fera l'objet d'un examen spécifique dans lequel les bénéfices et les coûts d'implantation seront analysés.

En réponse aux demandes de renseignements 2.1 et 2.2 de la Régie dans la référence iii), HQD mentionne que « *les coûts d'acquisition de compteurs de nouvelle génération incluent, de manière standard et sans frais additionnels, les éléments nécessaires afin de permettre la mise en place d'un réseau intelligent de type « Smart Grid »* » et que le « *MDMS et le frontal d'acquisition permettent d'implanter dès à présent ces nouvelles fonctionnalités* ». Le Distributeur ajoute que « *les coûts additionnels requis pour leur activation seront principalement liés au développement informatique* ».

Demandes :

8.1 Pourriez-vous élaborer sur ce que comprend le « développement informatique » requis pour l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.

8.2 Pourriez-vous préciser pourquoi le Distributeur a exclu ce développement informatique de la Phase 1 du projet LAD.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.

8.3 Le Distributeur a t-il évalué économiquement ou financièrement le développement informatique requis pour l'ajout de nouvelles fonctionnalités ? Si oui, veuillez nous fournir ces évaluations.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1 a) de l'ACEF de l'Outaouais à la pièce HQD-4, document 2.

8.4 Est-ce que le réseau de télécommunication (WAN) permettra t-il l'implantation d'un réseau de type « Smart Grid » sans coûts supplémentaires ? Sinon, pourriez-vous préciser la nature de ces coûts ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 4.6 de la FCEI à la pièce HQD-4, document 4.